

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax: 09 57 49 82 49 Mail: contact@snudifo13.org

inFO Mail N°66 - 19 juin 2014 - Mouvement 2014 - Phase complémentaire

MOUVEMENT 2014

Phase complémentaire à titre provisoire

Dates prévues d'ouverture du serveur : du jeudi 19 juin (17h00) au lundi 23 juin (minuit)

1087 collègues vont participer à cette phase du mouvement. Documents utiles pour effectuer le mouvement à titre provisoire :

- ► Circulaire mouvement à TP
- ► Liste supports vacants
- ► Liste supports fractionnés
- ► Additif n°1 sur les postes spécialisés (SEGPA, brigades CAPA-SH)
- ► Annexe 1 : Composition des zones élargies
- ► Annexe 2 : Zones élargies

Les conseils du SNUDI FO pour cette phase du mouvement

Nous vous invitons à prendre connaissance du **document d'aide du SNUDI FO** en PJ, pour comprendre :

- Postes entiers et postes fractionnés
- Comment émettre ses vœux dans l'ordre de préférence et optimiser vos chances d'obtenir un poste à cette phase
- Les nouveautés de ce mouvement : La priorité de l'option les vœux de zones élargies obligatoires
- Les priorités ZEP-ECLAIR
- Les postes de décharge PARE
- Les priorités médicales et sociales

Une fois votre saisie terminée, adressez-nous le PDF de vos vœux <u>dès que</u> <u>possible</u>, pour que les délégués puissent suivre votre dossier.

Merci de nous indiquer vos coordonnées (mail et téléphone), votre barème et si vous bénéficiez d'une priorité (ZEP, médicale, sociale, PARE)

Le SNUDI FO renforce sa permanence durant les opérations du mouvement

Vous pouvez nous contacter si vous rencontrez des problèmes dans la saisie de vos vœux.

Par mail: contact@snudifo13.org Par téléphone: 04.91.00.34.22

Sur nos portables :

Franck: 07.62.54.13.13 Jean-Philippe: 06.81.60.64.35

Louis: 06.13.71.37.25 Martine: 06.20.76.11.87

Premiers résultats du 2nd mouvement : le mercredi 25 juin (groupe de travail à l'IA) Une permanence sera assurée dans la soirée.

Et après ?...

Si vous n'avez pas d'affectation à ce stade, vous serez affectés par l'administration, à la phase d'ajustement manuelle qui se fera en fonction de votre barème et des postes disponibles, suivant les vœux géographiques que vous avez émis lors de la phase complémentaire du mouvement. Comme les années précédentes, le SNUDI FO 13 interviendra pour vous aider pour tout problème rencontré.

AFFECTATION DES PES

Les affectations des **208 PES à temps complet** (concours C2) sur des <u>supports réservés</u> ont été supervisées par l'Inspecteur d'Académie.

L'IA doit nous transmettre prochainement cette liste.

Le critère principal d'affectation est le domicile du stagiaire. Pour les départager, un barème a été établi en fonction du rang de classement au concours, majoré de 35 points par enfant.

Pour les **214 nouveaux PES** travaillant à 50% sur l'école et 50% en ESPE, tous les « berceaux de stages » ne sont pas encore désignés. Il en manquerait une dizaine, principalement positionnés sur des décharges de direction ou des compléments de temps partiels.

Ces stagiaires n'y seront pas affectés avant le 10 juillet, date des résultats des concours par le rectorat.

Rappelons que comme ces nouveaux collègues seront en ESPE les lundis et jeudis, les collègues titulaires du poste devront automatiquement travailler ces jours-là dans leur classe, leurs jours de décharge étant ainsi fixés les mardis et vendredis.

Quid des mercredis matins ou des vendredis après midis avec les nouveaux rythmes ? L'administration s'interroge encore sur la question du statut des stagiaires...

INEAT-EXEAT

Les demandes d'EXEAT ont toutes été satisfaites.

Notre département présenterait un surnombre de près de 50 agents à la rentrée.

Ce nombre est inférieur aux années passées, toutefois l'administration des Bouches du Rhône le considère comme un obstacle à l'intégration des collègues qui ont pourtant obtenus, pour la plupart, leur exeat de leur département d'origine.

Très peu d'ineat non compensés seraient donc accordés d'ici la mi-septembre.

Un groupe de travail sera convoqué début juillet afin de faire le point sur la situation des dossiers les « plus sensibles ».

Le SNUDI FO 13 défendra tous les dossiers que les collègues lui ont confiés et continue de revendiquer que tous les ineat/exeat doivent être accordés pour garantir le droit à mutation, constitutif du statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants. Voir <a href="Location-lectron

Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous ! Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE**.

J'ai fait le bon choix, j'adhère au SNUDI FO!